

## RAPPORT SUR LA DISPONIBILITE, L'EXHAUSTIVITE ET LA QUALITE DES DONNEES DE CAPTURE DE TOUTES LES FLOTTILLES DANS LA BASE DE DONNEES DE LA CTOI

PREPARE PAR LE : SECRETARIAT DE LA CTOI, 4 FEVRIER 2012

### OBJECTIF

Fournir au Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA) les informations qui lui permettront de déterminer si les statistiques disponibles au Secrétariat de la CTOI sont suffisamment fiables pour dériver des séries temporelles des prises de germon, patudo, listao, albacore et espadon, qui pourraient être utilisées dans le cadre d'un futur processus d'allocation. Les informations fournies sont :

- Des estimations des séries temporelles des prises annuelles totales par pays et espèce, notamment pour :
  - Les pêcheries côtières (Encadré 1) : estimations des prises annuelles par pays et espèce ;
  - Les pêcheries de surface et palangrières (Encadré 1) : estimations des prises annuelles par pays, zone et espèce, en particulier des prises totales à l'intérieur des zones économiques exclusives (ZEE) et en haute mer.
- Des estimations des prises totales par pays, espèce et mois, en quasi-temps réel.

### CONTEXTE

Lors de sa première session en 2011, le CTCA a déclaré : « *Notant qu'il est probable que les données de capture historiques constituent une composante importante des calculs de base du système d'allocation, le Comité technique a convenu que le Secrétariat devrait préparer, pour la prochaine réunion, un document sur la disponibilité, l'exhaustivité et la qualité des données de toutes les flottilles dans la base de données de la CTOI.* » (para. 34 du rapport CTCA01).

#### Encadré 1: Définition des pêcheries côtières, de surface et palangrières

La Résolution 10/02 de la CTOI (Statistiques exigibles des membres et parties coopérantes non contractantes de la CTOI) demande aux CPC de la CTOI de déclarer les données de leurs pêcheries sur les espèces sous mandat de la CTOI, y compris les prises des pêcheries de surface, palangrières et côtières. Toutefois, aucune définition de ces pêcheries n'existe dans le contexte de la CTOI. Considérant que les termes « côtières » et « artisanales » sont utilisés de manière indistincte par la CTOI, par opposition avec « industrielles », et tenant compte du fait que la CTOI utilise le terme « industriels » pour faire référence aux bateaux du Registre CTOI des navires autorisés (Résolution 07/02 de la CTOI), les définitions suivantes sont utilisées dans ce document :

- **Pêcheries côtières** : Pêcheries opérées par des bateaux dont la longueur hors-tout est inférieure à 24 mètres et qui n'opèrent qu'à l'intérieur de la ZEE du pays de leur pavillon.
- **Pêcheries de surface et palangrières** : Pêcheries opérées par des bateaux dont la longueur hors-tout est supérieure ou égale à 24 mètres ; ou par des bateaux dont la longueur hors-tout est inférieure à 24 mètres et qui opèrent, partiellement ou entièrement, au-delà de la ZEE du pays de leur pavillon.

### Compilation et examen des estimations de capture

La Résolution 10/02 de la CTOI contient des dispositions exigeant des Membres et Parties coopérantes non contractantes de la CTOI (collectivement appelés CPC) qu'ils déclarent leurs statistiques sur les espèces sous mandat de la CTOI dans un format donné, y compris les données suivantes qui font l'objet de la présente étude :

- **Captures nominales** : fait référence aux estimations des prises annuelles totales en poids vif par type d'engin, espèce et bassin de la CTOI (océan Indien oriental ou occidental), y compris aux rejets ;
- **Prises et effort** : fait référence aux données de prises et effort déclarées selon les normes suivantes :
  - **Pêcheries de surface** : fait référence aux pêcheries opérées par les senneurs thoniers, canneurs et fileyeurs du Registre CTOI des navires autorisés. Les données à déclarer comprennent les prises en poids vif par année, mois, type d'engin, mode de pêche et espèce, toutes dérivées des livres de bord renseignés sur les bateaux de pêche, et déclarées agrégées par maille de 1 degré.

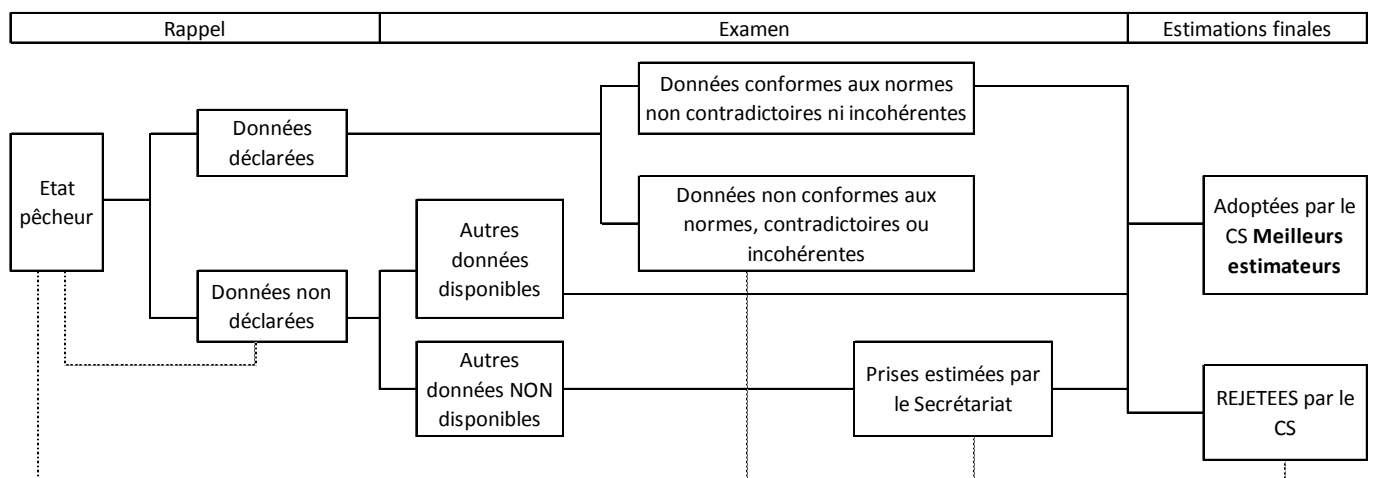
- **Pêcheries palangrières** : fait référence aux pêcheries opérées par les palangriers du Registre CTOI des navires autorisés. Les données à déclarer comprennent les prises en poids vif par année, mois, type d'engin et espèce, toutes dérivées des livres de bord renseignés sur les bateaux de pêche, et déclarées agrégées par maille de 5 degrés.  
*Les deux paragraphes ci-dessus s'appliquent aux pêcheries opérées par des bateaux de pêche du Registre CTOI des navires autorisés (voir Encadré 1), notamment aux senneurs thoniers, canneurs, fileyeurs, palangriers ou toute autre pêcherie dont les bateaux se trouvent dans le registre.*
- **Pêcheries côtières** : fait référence aux pêcheries opérées par les flottilles opérant toute l'année dans les eaux côtières situées à l'intérieur de la ZEE du pays de leur pavillon (et qui ne se trouvent pas dans le Registre CTOI des navires autorisés). Les données à déclarer comprennent les prises en poids vif par année, mois, type d'engin et espèce, toutes recueillies au lieu de débarquement par le biais d'échantillonnages, d'interviews, ou par tout autre moyen, et déclarées agrégées par zone représentative de la pêcherie concernée.

En outre, la Résolution 10/03 de la CTOI *Concernant l'enregistrement des captures par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI*, la Résolution 08/04 *Concernant l'enregistrement des captures par les palangriers dans la zone de compétence de la CTOI*, et la Recommandation 11/06 *Concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI*, contiennent des dispositions relatives à la collecte et à la déclaration par les pays côtiers de la CTOI des données de prises et effort des bateaux étrangers pêchant au sein de leur ZEE, par pays du pavillon. Tous les pays doivent déclarer des statistiques chaque année, dues au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année suivante.

Afin de compléter et vérifier les informations déclarées à la Commission, le Secrétariat de la CTOI recueille également des informations complémentaires, notamment (i) les données de capture publiées par la FAO, fournies par les Etats du pavillon ; (ii) les données de capture publiées dans des pages Internet, documents, ou tout autre moyen ; (iii) les données recueillies sur le terrain par le Secrétariat de la CTOI (Projet CTOI–OFCE, projet pilote, etc.) ; (iv) rapports de tierces parties (par ex. débarquements de bateaux étrangers, statistiques d'exportation et captures traitées dans les conserveries).

Chaque année, le Secrétariat de la CTOI contacte toutes les parties pêchant des espèces sous mandat de la CTOI dans l'océan Indien, notamment les CPC ou autres pays dont on sait qu'ils ont pêché dans la zone, afin de leur rappeler le type de données qui doit être déclaré ainsi que les délais qui s'appliquent dans chaque cas. Toutes les données reçues sont traitées et transférées vers la base de données de la CTOI. Dans l'éventualité où les prises ne seraient pas déclarées par le pays du pavillon, le Secrétariat de la CTOI les estime à partir d'autres informations. Ce processus est résumé dans le diagramme présenté en Figure 1.

Les estimations provisoires des prises obtenues suite au processus ci-dessus sont présentées aux groupes de travail et au Comité scientifique (CS) de la CTOI chaque année et, une fois adoptées par le CS, sont considérées comme représentant les meilleurs estimateurs scientifiques des prises, et sont utilisées dans les évaluations de la CTOI et des espèces associées.



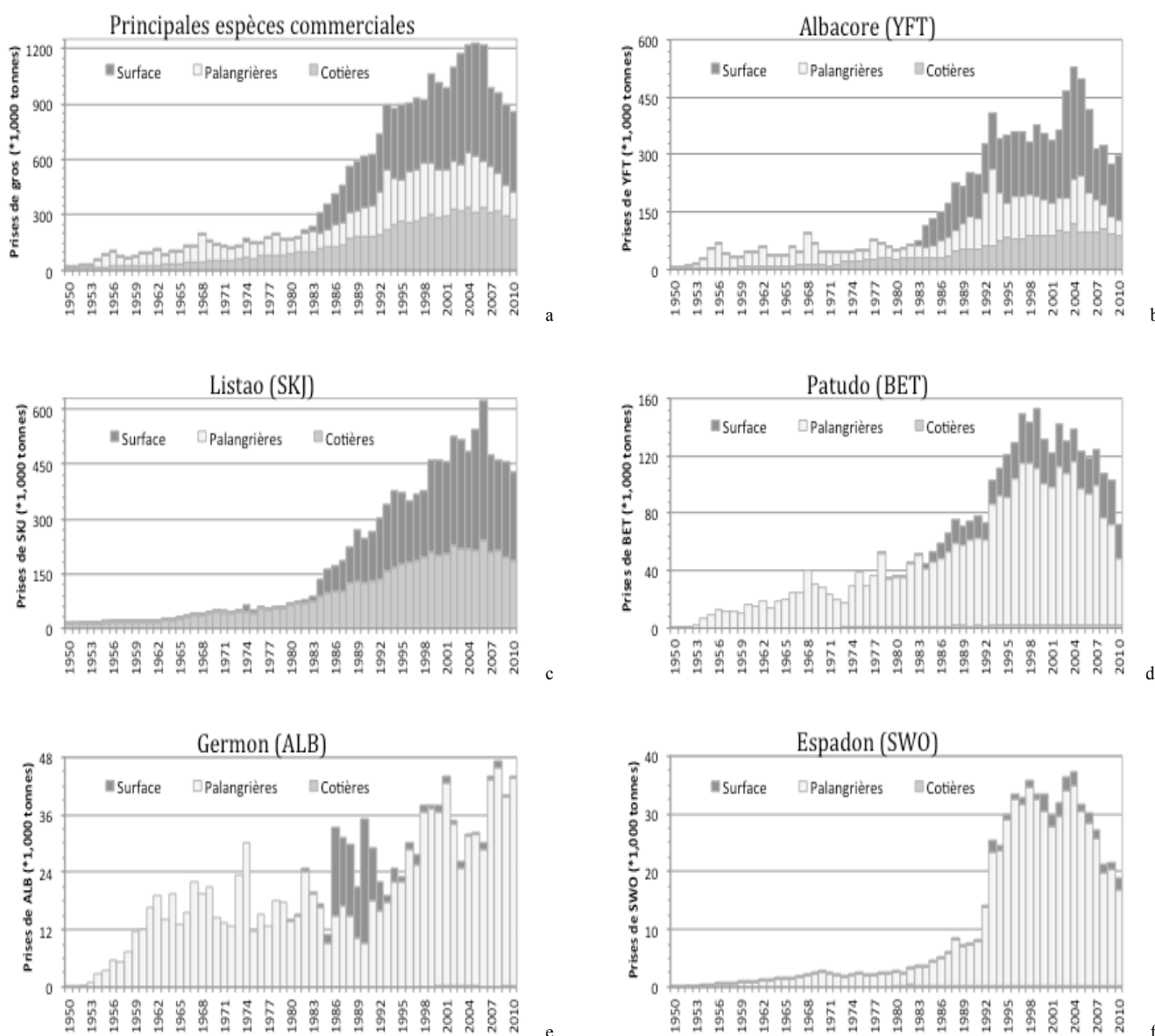
**Figure 1.** Diagramme montrant le processus aboutissant à la production des meilleurs estimateurs des prises d'espèces sous mandat de la CTOI. Les lignes continues sont utilisées pour représenter le flux de gauche à droite tandis que les lignes pointillées représentent le flux inverse.

## DISCUSSION

### Exhaustivité et qualité des données de capture (germon, patudo, albacore, listao et espadon)

**Estimation des prises annuelles totales :** Les prises totales combinées des principales espèces commerciales (cinq espèces) sont présentées dans la Figure 2a par type de flottille (Encadré 1), telles qu'adoptées au cours de la dernière réunion du Comité scientifique de la CTOI (CS14, décembre 2011). Les Figures 2b–f présentent les meilleurs estimateurs des prises d'albacore (YFT), de patudo (BET), de listao (SKJ), de germon (ALB) et d'espadon (SWO) dans la zone de la CTOI.

La qualité des prises estimées varie selon les pays, pêcheries, périodes temporelles et les espèces. Les principaux problèmes identifiés relatifs aux thons tropicaux, au germon et à l'espadon sont résumés dans l'[Annexe A](#), notamment : (i) les principaux problèmes identifiés ; (ii) les périodes ; (iii) les flottilles concernées ; (vi) des détails concernant la possibilité de réaliser des estimations des prises ou non ; et (v) l'importance des estimations en tant que source potentielle d'incertitude dans les estimations des prises totales, par espèce. Les mêmes informations sont résumées dans les Figures 3a–d, exprimées en tant que quantité des prises ayant dû être revues et ajustées par le Secrétariat de la CTOI, du fait de leur incomplétude ou inexactitude, par type de pêcherie, notamment : (i) prises officiellement déclarées ou issues d'autres sources conformes aux critères de validation utilisé par le Secrétariat de la CTOI ; (ii) prises officiellement déclarées ou issues d'autres sources dont la composition spécifique a dû être ajustée, du fait d'une désagrégation ou d'une mauvaise identification des espèces ; et (iii) prises indisponibles, estimées par le Secrétariat de la CTOI à partir des niveaux d'activité des flottilles ainsi qu'à partir des prises d'autres flottilles ou périodes temporelles (également appelées la composante « non comprise ailleurs (NCA) »).

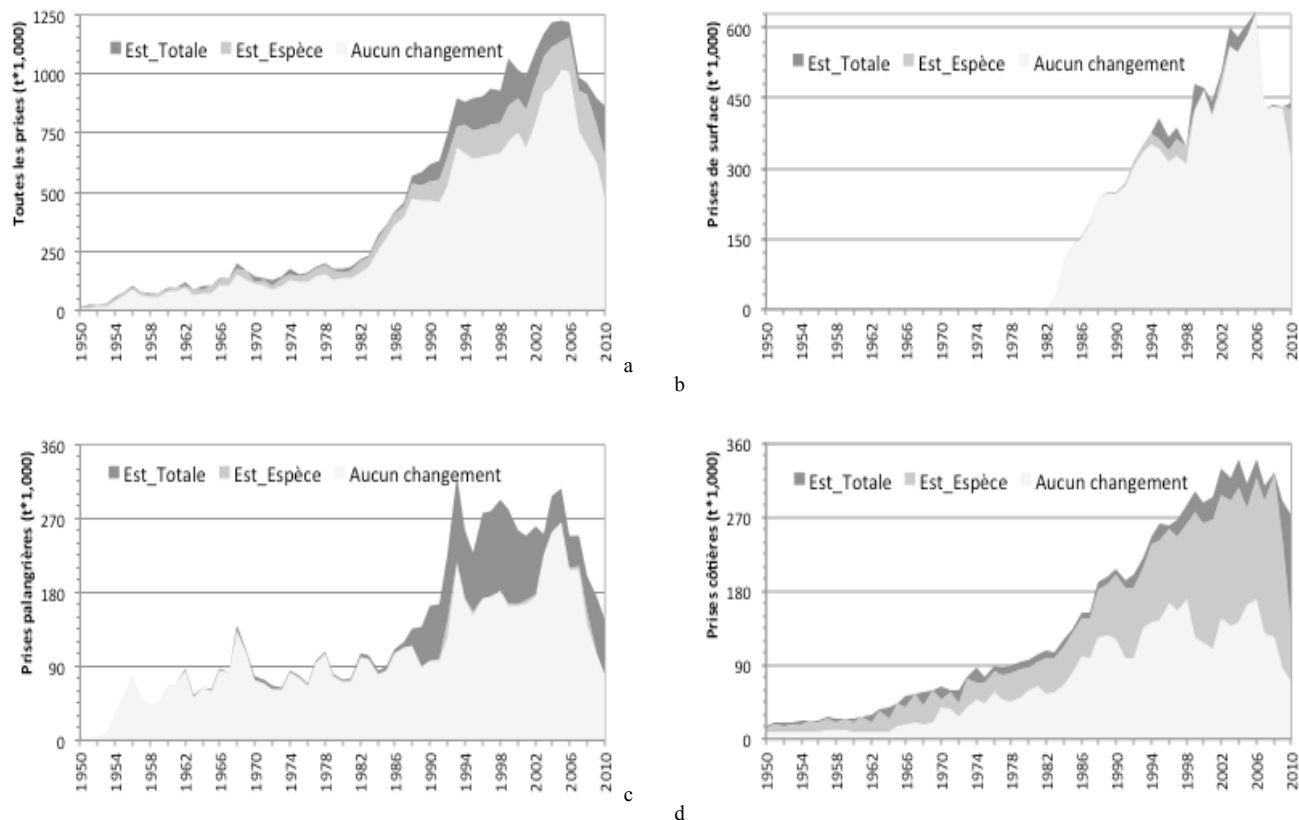


**Figures 2a–f.** Meilleurs estimateurs des prises en poids vif (en milliers de tonnes) des cinq principales espèces commerciales de thon dans l'océan Indien, et prises totales des cinq espèces regroupées, par type de flottille (Encadré

1). *A noter : les pêcheries de surface comprennent toutes les flottilles de senneurs thoniers industriels et les flottilles utilisant les filets maillants dérivants (Iran, Pakistan, Sri Lanka). Les pêcheries palangrières comprennent toutes les flottilles surgélatrices et de thon frais et les flottilles palangrières ciblant l'espadon. Les pêcheries côtières comprennent tous les canneurs, toutes les lignes (autres que la palangre), les filets maillants côtiers et la senne côtière, ainsi que les autres engins opérés dans les eaux côtières (par ex. filet soulevé, senne danoise, senne de plage, nasse, etc.).*

Un résumé des informations présentées en [Annexe A](#) et des figures 3a–d est fourni ci-dessous :

- Dans l'ensemble, jusqu'à 25% des prises des principales espèces commerciales enregistrées dans la base de données de la CTOI sont estimées par Secrétariat de la CTOI (Figure 3a), la majorité d'entre elles correspondant à une révision des rapports de capture originaux afin d'ajuster les prises par espèce, tandis que dans d'autres cas les prises sont entièrement estimées à partir d'informations provenant d'autres flottilles ou périodes temporelles (prises enregistrées dans la catégorie NCA).
- Les **pêcheries côtières** contribuent largement et de loin à l'incertitude des estimations des prises des principales espèces commerciales dans l'océan Indien, en particulier des thons tropicaux (Figure 3d) ; la majorité des incertitudes peut être attribuée à un suivi insuffisant des pêcheries, les systèmes de données ne produisant pas des estimations fiables du fait d'une collecte des données insuffisante ou d'une mauvaise identification des espèces sous mandat de la CTOI ([Annexe A](#)). La meilleure qualité des rapports de capture antérieurs au milieu des années 1980 (Figure 3d) pourrait être un artéfact, provenant du fait qu'il existe peu d'informations disponibles sur les pêcheries ou les prises avant cette période c'est pourquoi les rapports ne peuvent pas être validés correctement. D'un autre côté, vers le milieu des années 1980, les pêcheries des pays côtiers de la CTOI ont connu un développement important, notamment par le biais de la mécanisation et de l'introduction de bateaux en fibre de verre dans de nombreux pays, ainsi qu'à travers le développement de nouvelles pêcheries ciblant les thons. Les systèmes statistiques de certains de ces pays n'ont cependant pas été mis à jour et le suivi des pêcheries thonières demeure déficient dans de nombreux cas.
- Les **pêcheries palangrières** opérées par les flottilles sous pavillon de convenance ou de pays côtiers de la zone de la CTOI ne déclarent pas au Secrétariat de la CTOI de statistiques considérées comme précises. De plus, les données de capture de la flottille palangrière de thon frais de Taïwan, Chine semblent être moins précises entre 1989 and 1998, étant donnée que la flottille n'a pas été suivie au cours de cette période ([Annexe A](#)). Toutefois, dans la majorité des cas détaillés ci-dessus, le Secrétariat de la CTOI a entièrement estimé les séries de prises par espèce (Figure 3c). La procédure d'estimation affecte l'historique des captures de germon, patudo et albacore, surtout entre le milieu des années 1980 et la fin des années 1990. En outre, la quantité de thons et d'espadons rejetés par les pêcheries palangrières n'est pas incluse dans les estimations de capture, bien qu'elle soit considérée comme importante dans certaines flottilles palangrières de la CTOI, surtout celles utilisant la palangre de surface dans les zones tropicales où la déprédation par les mammifères marins est considérée comme élevée par le Comité scientifique.
- Les **pêcheries de surface** utilisant la senne thonière industrielle semblent produire de bonnes statistiques de prises par espèce dans la plupart des cas (Figure 3b), surtout ces dernières années où l'activité s'est limitée à un petit nombre de flottilles. Les seuls problèmes touchant ces pêcheries concernent le manque de déclaration de données de capture par une flottille de senneurs détenue par les russes au cours des années 1990, le fait que les statistiques de capture ne contiennent pas les niveaux de rejet pour la plupart des séries temporelles (1977–2002) et qu'elles soient dérivées de rapports de livres de bord non validés dans le cas de certaines flottilles, les prises par espèce, notamment ([Annexe A](#)). D'un autre côté, les prises de patudo des pêcheries au filet maillant dérivant sont considérées comme étant moins fiables du fait de problèmes d'identification. De plus, les prises des fileyeurs pakistanais sont considérées comme étant très peu fiables car la pêche n'est pas convenablement suivie ([Annexe A](#)). Les problèmes identifiés ci-dessus affectent essentiellement les rapports de capture du patudo et de l'espadon. Les prises d'espadon sont agrégées avec celles des autres espèces de poissons porte-épée (fileyeurs de la R.I. d'Iran).



**Figures 3a–d.** Prises totales combinées (en milliers de tonnes) des principales espèces commerciales dans la zone de la CTOI pour a) toutes les espèces et pêcheries combinées ; b) les pêcheries de surface ; c) les pêcheries palangrières ; et d) les pêcheries côtières. Les données sont classées selon le type de traitement requis pour dériver les prises. Aucun changement = Données de capture dérivées des rapports officiels ou d'autres sources ; aucun changement apporté aux jeux de données d'origine. Est\_Espèce = Données de capture dérivées des rapports officiels ou d'autres sources ; prises par espèce réestimées à partir d'autres informations. Est\_Totale = Données de capture non déclarées officiellement ni disponibles à partir d'autres sources ; prises totales et décomposition par espèce et engin estimées. *A noter : les pêcheries de surface comprennent toutes les flottilles de senneurs thoniers industriels et les flottilles utilisant les filets maillants dérivants. Les pêcheries palangrières comprennent toutes les flottilles surgélatrices et de thon frais et les flottilles palangrières ciblant l'espadon. Les pêcheries côtières comprennent tous les canneurs, toutes les lignes (autres que la palangre), les filets maillants côtiers et la senne côtière, ainsi que les autres engins opérés dans les eaux côtières (par ex. filet soulevé, senne danoise, senne de plage, nasse, etc.).*

**Estimation des prises par zone de pêche :** Le Secrétariat de la CTOI estime les prises par période temporelle et zone de pêche à partir des informations suivantes : (i) estimation des prises totales par espèce, type de pêcherie et année (section précédente) ; (ii) prises spatio-temporelles disponibles dans les rapports sur les données de prises et effort, ou issues d'autres sources. Comme indiqué ci-avant, les normes minimales s'appliquant à la déclaration des données de prises et effort sont différentes pour les flottilles côtières (zones représentatives), palangrières (zones de 5x5 degrés) et de surface (zones de 1x1 degré).

Comme c'était le cas avec les données de prises annuelles totales, les données de prises et effort ne sont pas disponibles pour toutes les flottilles et, lorsqu'elles le sont, les niveaux de couverture et de qualité des données diffèrent, selon les flottilles et les périodes temporelles. Si la décision était prise d'estimer les captures à l'intérieur et à l'extérieur de la ZEE des pays de la zone de la CTOI, on pourrait supposer que, d'une manière générale, toutes les pêcheries côtières opèrent à l'intérieur de la ZEE du pays de leur pavillon respectif toute l'année, tandis que la plupart des pêcheries de surface et palangrières opèrent à la fois à l'intérieur de la ZEE des pays, le leur ou un autre, et en haute mer. Les Figures 4a–f montrent les niveaux de couverture des prises spatio-temporelles des principales espèces commerciales, conformément aux normes de la CTOI, pour toutes les flottilles palangrières et de surface combinées, puis individuellement telles que dérivées des données de prises et effort disponibles dans la base de données de la CTOI. On peut souligner les problèmes suivants :

- Depuis le début des années 1990, environ 25% des prises ont dû être réparties par zone à partir d'informations issues d'autres sources, puisqu'elles ne sont pas déclarées par les pays du pavillon (Figure 4a). Les prises par zone, à l'inverse, sont disponibles pour la plupart des flottilles avant le milieu des années 1980. La raison principale de la détérioration de la qualité des données depuis le milieu des années 1980 réside dans l'augmentation du nombre de flottilles utilisant la senne, la palangre et le filet maillant dérivant et opérant dans la zone de la CTOI, dont les pays du pavillon ont systématiquement manqué à leur obligation de fournir des séries de données de capture spatio-temporelles ou en ont fourni mais de mauvaise qualité, suite,

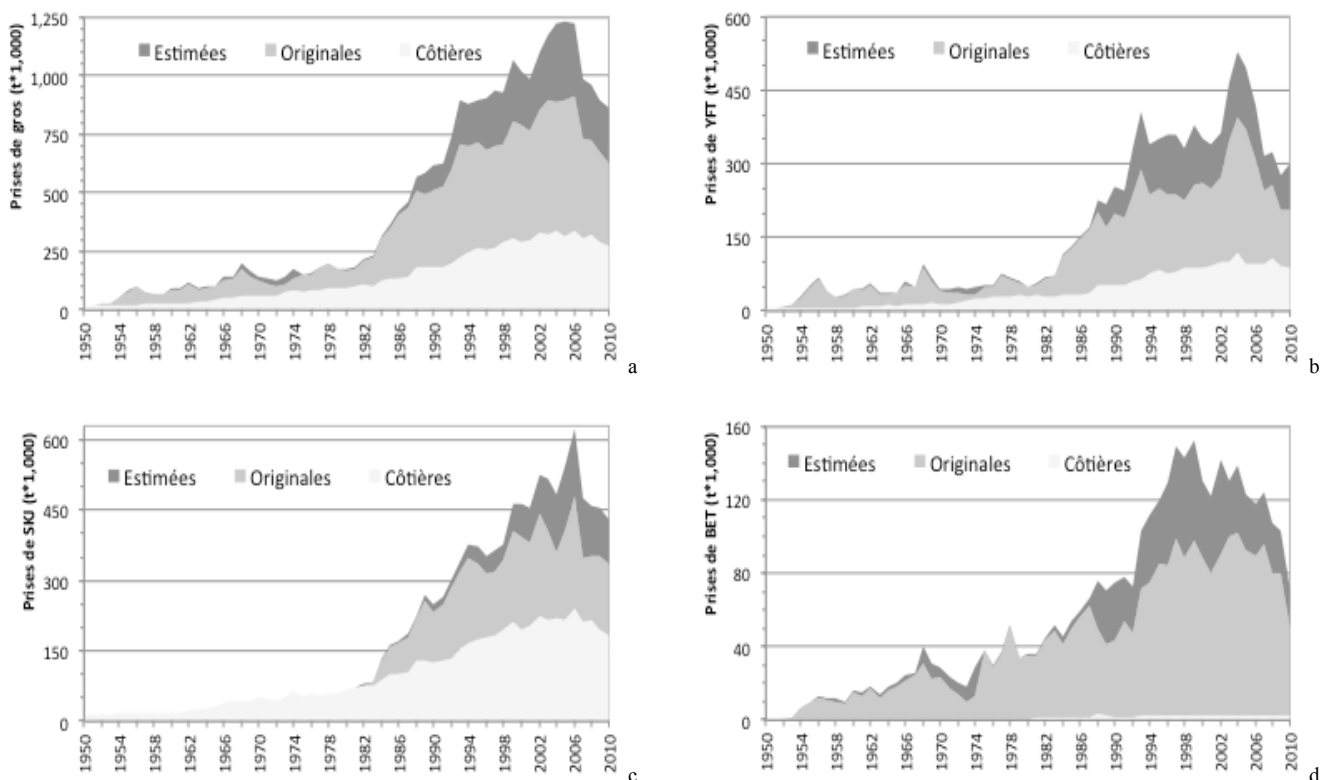
entre autres : (i) à une augmentation des activités des palangriers et senneurs utilisant des pavillons de convenance ; (ii) à l'arrivée de flottilles de palangriers de thon frais depuis de Pacifique ; (iii) à la construction ou au changement de pavillon de palangriers et de fileyeurs dans plusieurs pays côtiers ;

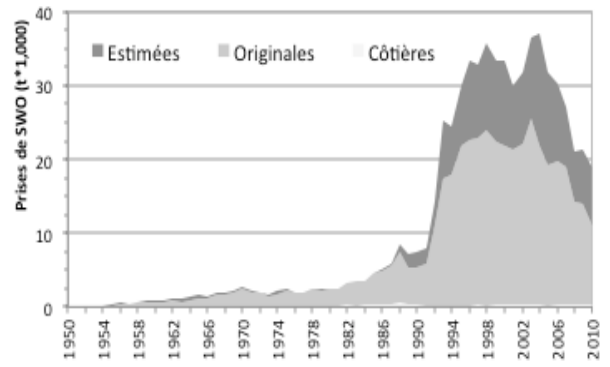
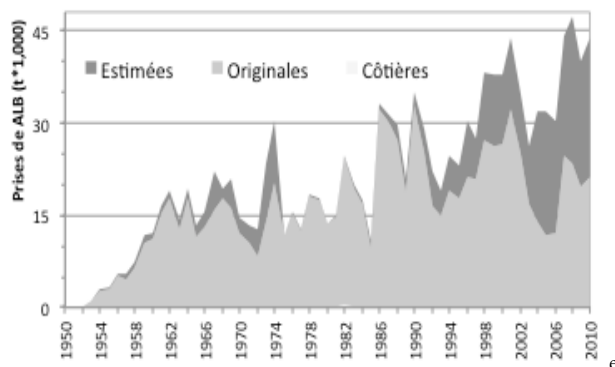
- En ce qui concerne les prises spatio-temporelles par espèce : (i) les prises de listao (Figure 4c) de toutes les flottilles de filets maillants dérivants doivent être réparties par zone ; (ii) les prises spatio-temporelles d'albacore (Figure 4b), et d'espadon (Figure 4f) sont affectées par le manque de prises par zone de la part des flottilles utilisant le filet maillant dérivant et des flottilles de palangriers ; (iii) les prises de patudo (Figure 4d) de ces flottilles palangrières pêchant l'albacore doivent être réparties par zone ; (iv) les prises spatio-temporelles de germon (Figure 4e) des palangriers de thon frais indonésiens doivent être estimées.

Une fois que les prises spatio-temporelles disponibles ont été élevées pour représenter les prises totales, les prises par ZEE et en haute mer de chaque flottille peuvent être estimées à partir de ces prises totales par an, espèce et maille (de 1 degré ou 5 degrés). Toutefois, les prises estimées ne sont pas précises car elles sont dérivées de vastes zones qui peuvent chevaucher deux ZEE ou plus, ou une ZEE et la haute mer, et doivent donc être attribuées à une zone. A cet égard, les estimations sont plus précises pour les flottilles de surface que pour les flottilles palangrières, puisque les premières déclarent leurs prises spatio-temporelles par maille de 1 degré. Ceci est représenté dans les figures 5a–b, qui montrent la quantité de prises enregistrées dans les mailles de un/cinq degré(s) intégralement situées dans la ZEE des pays versus celles enregistrées dans les mailles de un/cinq degré(s) chevauchant une ZEE et la haute mer.

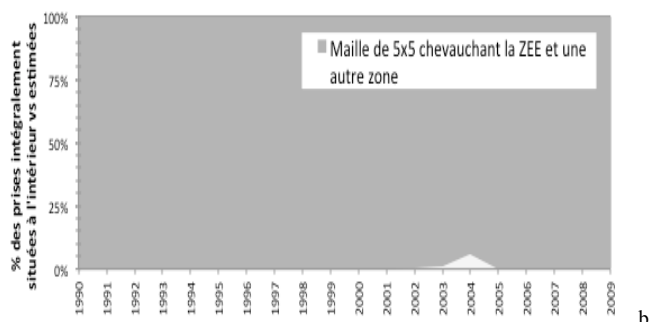
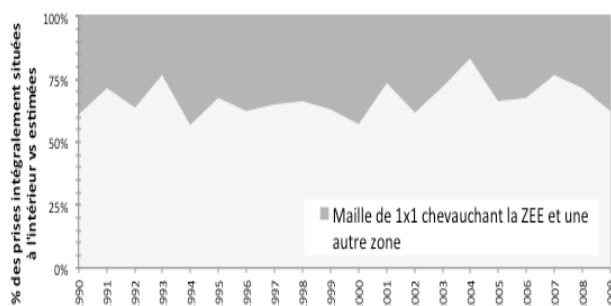
Un autre problème réside, à l'heure actuelle, dans le processus d'attribution des prises, qui ignore l'historique de licence des flottilles concernées et peut allouer des prises à des ZEE où la flottille n'a jamais opéré. Ce problème pourrait être résolu si les dispositions des Résolutions 10/03, 08/04 et la Recommandation 11/06 de la CTOI étaient mises en œuvre, car elles exigent des CPC de la CTOI qu'elles recueillent et déclarent les données opérationnelles de prises et effort des flottilles étrangères opérant à l'intérieur de leur ZEE et qu'elles déclarent ces informations au Secrétariat de la CTOI chaque année.

**Estimation des prises par mois en quasi-temps réel :** La capacité des pays côtiers et des pays pêcheurs des eaux distantes à estimer les prises de thons par mois en quasi-temps réel dans la zone de la CTOI fait l'objet du document IOTC–2011–SC14–38, qui a été présenté au Comité scientifique de la CTOI en 2011 et qui est résumé dans le document IOTC–2012–TCAC02–04.





**Figures 4a–f.** Quantité de prises des flottilles de surface et palangrières pour lesquelles les prises spatio-temporelles ont dû être estimées (Estimées), versus prises pour lesquelles les prises spatio-temporelles étaient disponibles (Originales), conformément aux normes de la CTOI ; et quantité de prises enregistrées pour a) les flottilles côtières toutes espèces combinées ; et par espèce, b) albacore ; c) listao ; d) patudo ; e) germon ; et f) espadon. *A noter : les pêcheries de surface comprennent toutes les flottilles de senneurs thoniers industriels et les flottilles utilisant les filets maillants dérivants (Iran, Pakistan, Sri Lanka). Les pêcheries palangrières comprennent toutes les flottilles surgélatrices et de thon frais et les flottilles palangrières ciblant l'espadon. Les pêcheries côtières comprennent tous les canneurs, toutes les lignes (autres que la palangre), les filets maillants côtiers et la senne côtière, ainsi que les autres engins opérés dans les eaux côtières (par ex. filet soulevé, senne danoise, senne de plage, nasse, etc.).*



**Figures 5a–b.** Quantité de prises enregistrées dans les mailles situées intégralement dans la ZEE des pays ou en haute mer versus prises enregistrées dans les mailles chevauchant la ZEE et la haute mer, lorsque des mailles de a) un degré ou b) cinq degrés sont utilisées. Les prises spatio-temporelles disponibles pour les senneurs sous pavillon des pays de l'UE ont été utilisées pour comparaison, pour la période 1990–2009.

### Conclusion

D'une manière générale, tous les types de statistiques halieutiques de capture sont obtenus par le biais de plans d'échantillonnage et sont donc par définition des « estimations ». Ce genre d'estimation des captures comportera toujours un certain degré d'incertitude, cependant l'incertitude dépend de la conception de l'échantillonnage, du type de pêcherie et de la quantité de prises et effort échantillonnées par les CPC. Il en va de même pour les prises que le Comité scientifique de la CTOI adopte chaque année en tant que meilleurs estimateurs, puisqu'elles sont le produit de révisions des données et de nouvelles estimations par le Secrétariat de la CTOI, y compris d'estimations des prises lorsque celles-ci ne sont pas déclarées par les pays du pavillon concernés.

Les séries temporelles des prises présentées dans ce document couvrent toutes les activités de pêche connues dans l'océan Indien et, pour cette raison, elles représentent les meilleurs estimateurs des prises des espèces en question. Bien que certains des problèmes identifiés puissent compromettre la qualité des estimations dans une certaine mesure, les estimations finales des prises ne semblent pas être significativement affectées par ces problèmes.

Il convient de noter, toutefois, que la précision des futures estimations des prises peut et devrait être améliorée, si les CPC traitent les problèmes identifiés en [Annexe A](#) en toute priorité.

### RECOMMANDATION/S

Que le Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA) **PRENNE NOTE** du rapport du Secrétariat de la CTOI sur la disponibilité, l'exhaustivité et la qualité des données de toutes les flottilles dans la base de données de la CTOI.

---

**ANNEXES**

**Annexe A :** Evaluation de la qualité des meilleurs estimateurs des prises totales des principales espèces commerciales de la zone de la CTOI, par espèce, type de pêcherie et période temporelle.



## ANNEXE A

**EVALUATION DE LA QUALITE DES MEILLEURS ESTIMATEURS DES PRISES  
 TOTALES DES PRINCIPALES ESPECES COMMERCIALES DE LA ZONE DE LA CTOI,  
 PAR ESPECE, TYPE DE PECHERIE ET PERIODE TEMPORELLE**

Pêcheries côtières								
Période temporelle	Problème	Flottes concernées	Estim	YFT	BET	SKJ	ALB	SWO
1950-1979	La plupart des pays n'avaient pas de systèmes statistiques en place ; les rapports de capture ne peuvent pas être validés ; prises issues de la base de données FishStat de la FAO, pas par engin ; décomposées par engin par le Secrétariat de la CTOI	La plupart des flottes	O	M	F	H	F	F
Totalité	Collecte des données insuffisante ; manque de systèmes statistiques ou, s'ils existent, prises de thons non enregistrées ou hautement agrégées (par ex. toutes espèces de poissons marins combinées), ou estimations des captures non fiables (par ex. couverture de l'échantillonnage insuffisante ou mauvaise gestion des données)	De nombreuses flottes	O	M	F	H	F	F
Totalité	Sous-déclaration des prises de thons juvéniles, surtout au cours des opérations de pêche réalisées autour de dispositifs de concentration de poisson ancrés (canne, filet soulevé, filet maillant, senne)	Flottes pêchant des thons juvéniles	N	H	H	M	F	F
La plupart	Données insuffisantes pour estimer les prises ; données non déclarées ; données alternatives indisponibles		N	F	F	F	F	F
Pêcheries palangrières								
2002-2010	Fort sous-déclaration des prises ; mauvais suivi de la pêche palangrière commerciale ; faible retour des livres de bord ; suivi insuffisant des activités des bateaux		O	H	M	F	F	M
1985-2010	Prises non déclarées (palangre surgélatrice NCA) ; flottes non suivies par les pays du pavillon ; nombre de bateaux actifs déclaré par des tierces parties	Pavillons de convenance (FoC)	O	M	M	F	H	M
1973-2000	Prises non déclarées (thon frais NCA) ; flottes non suivies par les pays du pavillon ; statistiques sur les débarquements recueillies par des tierces parties		O	H	H	F	M	M
2002-2010	Sous-déclaration probable des prises de germon et d'espadon ; mauvais échantillonnage de la composante surgelée des prises ; absence de système de livre de bord (récemment mis en place)		O	F	F	F	H	M
Totalité	Rejets non déclarés ; rejets non enregistrés dans les livres de bord ; niveaux de rejet non suivis par les observateurs ; taux de prédation non estimés	Toutes les flottes	N	F	F	F	F	F
Totalité	Sous-déclaration des prises en poids ; poids traités déclarés en tant que poids vifs	Certaines flottes (inconnu)	N	F	F	F	F	F
Pêcheries de surface								
1989-2010	Mauvaise identification probable du patudo et de l'espadon ; patudo enregistré en tant qu'albacore et espadon déclaré en tant que voilier de l'Indo-Pacifique		O	F	M	F	F	H
1977-2010	Prises par espèce probablement imprécises ; prises par espèce telles que déclarées dans les livres de bord ; non corrigées au moyen d'échantillons		N	F	F	F	F	F
1996-2003	Prises non déclarées (senne NCA) ; prises non suivies par les pays du pavillon ; statistiques de prises et effort recueillies par des tierces parties	Pavillon de convenance et autres	O	F	F	F	F	F
1996-2006	Prises non déclarées (senne NCA) ; prises non suivies par les pays du pavillon ; statistiques de prises et effort recueillies par des tierces parties ou estimées par le Secrétariat	Pavillon de convenance	O	M	M	M	F	F
1977-2002	Rejets non déclarés ; rejets non enregistrés dans les livres de bord ; niveaux de rejet non suivis par les observateurs	Toutes les flottes	N	M	M	M	F	F

Germon (ALB), patudo (BET), listao (SKJ), albacore (YFT) et espadon (SWO). Détails concernant la possibilité de réaliser des estimations des prises (O), ou pas (N ; les prises demeurent inconnues) ; et importance des estimations en tant que source potentielle d'incertitude dans les estimations des prises totales, par espèce, dont faible importance (F), importance moyenne (M), et haute importance (H).